



Bulletin Officiel

N° 3705 Mercredi 13 Octobre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 3EME TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010 2

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ « MODERN LEASING » 3-9

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR- 10

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR- 10

PROJET DES RESOLUTIONS DE L'AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR- 11

PROJET DES RESOLUTIONS DE L'AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR- 12-13

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARAB TUNISIAN BANK -ATB- 14

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 15

COURBE DES TAUX 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17-18

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR-

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 dudit règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2010, au plus tard le 20 octobre 2010.

¹ Telle que modifiée notamment par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES**OFFRE A PRIX FERME - OPF -****VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME – OPF–
ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Modern Leasing».

Dans le cadre du prospectus, la société «Modern Leasing» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH⁽¹⁾, détenant actuellement 74,00% du capital de la société « Modern Leasing», s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM et SIM-SICAR.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «Modern Leasing» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné, en date du 29/07/2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Modern Leasing» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Modern Leasing» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 23/06/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Modern Leasing» tenue le 15/07/2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société «Modern Leasing» de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars et l'émission de 1 000 000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, le Conseil d'Administration de la société «Modern Leasing» a fixé, lors de sa réunion du 15/07/2010, le prix d'émission des actions nouvelles à 8,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2010.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

- Suite -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 25,00% du capital après réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Modern Leasing»

Siège social : Immeuble Assurances SALIM. Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 28/03/1997

Capital social : 15 000 000 dinars divisé en 3 000 000 d'actions de nominal 5 dinars⁽²⁾ entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel, (industriel, commercial, de service, etc...) ;
- de prendre en charge toute étude ou projet en relation direct ou indirect avec le leasing ;
- de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titre et droit sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
- et généralement d'effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **25/10/2010** au **08/11/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Modern Leasing» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible N° **14902902300700088343** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence Chargaia.

(2) Réduction de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars décidée par l'AGE du 15/07/2010.

- Suite -

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 25,00% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

❖ **Catégorie A** : 30% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 400 actions.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur ;

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions ;

❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions ;

❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 50 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et Modern Leasing réparti comme suit :

- 4% soit 40 000 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
- 1% soit 10 000 actions pour le personnel de la société «Modern Leasing».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : Nom, Prénom, Nature et Numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la Nature et le Numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

- Suite -

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 20 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 200 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Modern Leasing» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après l'opération	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 400 actions et tout en respectant les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels	300 000	7,50%	30%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions	500 000	12,50%	50%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions	150 000	3,75%	15%
Catégorie D : Personnel du groupe BH et Modern Leasing	50 000	1,25%	5%*
Total	1 000 000	25,00%	100%

* Dont 1% réservé au personnel de la société «Modern Leasing»

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription du personnel du groupe BH et Modern Leasing seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit :
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
 - 1% pour le personnel de la société «Modern Leasing».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

- Suite -

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et de la SIFIB-BH, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur «Modern Leasing» est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 05/10/2010 sous le code ISIN TN0006720049.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de six mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre, la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse et des actionnaires de la société «Modern Leasing» : BH, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM, SIM-SICAR et ABaraka Bank, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 850 000 dinars et 100 000 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Modern Leasing», se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-715 du 11 octobre 2010, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société «Modern Leasing», de la SIFIB-BH et de l'AFC, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR-

Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-

Le Conseil d'Administration de **TUNISAIR** informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le **29 octobre 2010 à 10h.00 à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2009**
- 2. Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2009**
- 3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2009**
- 4. Quitus aux Administrateurs**
- 5. Affectation des résultats au titre de l'année 2009**
- 6. Renouvellement du mandat des Administrateurs**
- 7. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2010,2011 et 2012**

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour des la parution de cet avis, au siège social de la Compagnie au boulevard 7 novembre 1987 TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H) .



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR – TUNISAIR-

Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-

Le Conseil d'Administration de **TUNISAIR** informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra **29 octobre 2010 à 11h00 à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Modification des statuts de la société pour leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur**
- 2. Modification des dispositions des articles 2 et 32 des statuts.**

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour des la parution de cet avis, au siège social de la Compagnie au boulevard 7 novembre 1987 TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14 H à 17 H).

AVIS DES SOCIETES (suite)

Projet des résolutions de l'AGE

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR
- TUNISAIR -**

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 29 octobre 2010.

Premiere Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la société pour leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur approuve ledit projet tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à ...

Deuxieme Résolution :

L'assemblée générale extraordinaire sur proposition du conseil d'administration décide :

- 1- l'extension de l'activité de la société en ajoutant un quatrième tiret à l'article 2 des statuts libellé comme suit :
« la formation » ;
- 2- l'augmentation du plafond des emprunts importants conclus au profit de la société à 3.000.000 Dinars au lieu de 300.000 Dinars (2^{ème} tiret du paragraphe 2 de l'article 32)

Cette résolution est adoptée à ...

Troisieme Résolution

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à ...

AVIS DES SOCIETES (suite)

Projet des résolutions de l'AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 octobre 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à...

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration à l'assemblée sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe et le rapport général des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31-12-2009 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à...

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à...

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à...

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée Générale ordinaire décide d'affecter les modifications comptables de 2009 qui s'élèvent à 10 500 140,720 dinars au compte résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à...

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée Générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat net 2009	54 646 077,896
+ Résultats reportés	10 500 140,720
Solde	65 146 218,616
- Réserves légales	884 994,000
- Réserves à régime spécial	53 761 083,896
Résultat distribuable	10 500 140,720
Fonds social	1 500 000,000
Résultats reportés	9 000 140,720
Solde	0

Cette résolution est adoptée à...

SEPTIEME RESOLUTION

Prenant acte de la fin des mandats des membres du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire renouvelle lesdits mandats pour une période de trois ans expirant à la date de tenue de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des états financiers à clôturer au 31-12-2012.

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- Mr Nabil CHETTAOUI
- Le Premier Ministère
- Le Ministère de Développement et de la Coopération Internationale
- Le Ministère du transport (2 sièges)
- Le Ministère des Finances
- La Banque Centrale de Tunisie
- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale
- L'Office de l'Aviation Civile et de Aéroports
- L'Office Nationale Tunisien de Tourisme
- La société Air France

Cette résolution est adoptée à...

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles 13, 13 bis 13 ter et 260 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale ordinaire désigne les cabinets..... et en tant que commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels de la société Tunisair ainsi que l'audit des états financiers consolidés du groupe Tunisair pour les années 2010, 2011 et 2012.

Cette résolution est adoptée à...

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à...

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARAB TUNISIAN BANK

-ATB-

Siège Social :9, Rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Nous portons à la connaissance des actionnaires de l'ArabTunisian Bank que le conseil d'administration a arrêté les modalités d'augmentation de capital de la deuxième tranche à réaliser au cours de l'année 2010 telle que prévue par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2008.

Ainsi, le capital social de l'Arab Tunisian Bank sera porté de 80 000 000 TND à 100 000 000 TND à travers une incorporation de réserves de 5 000 000 TND et une souscription en numéraire de 15 000 000 TND par :

- L'émission de 5 000 000 actions nouvelles de nominal 1 TND à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 16 actions anciennes.
- La création de 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison 3 actions nouvelles pour 16 actions anciennes, au prix d'émission de 4,500 TND soit 1 TND de valeur nominale et 3,500 TND de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.
- Jouissance des nouvelles actions : Les actions nouvelles gratuites (5.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (15.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2011.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène.

La Société Chimique ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2010.

	Indicateurs		Unités	3 ^{ème} Trimestre		Cumul du 01.01 au 30.09		Au
				Année 2010	Année 2009	Année 2010	Année 2009	31/12/2009
1	Production		t	36 610,000	36 140,000	108 430,000	88 380,000	124 100,000
2	Ventes	Totales	t	34 849,150	42 954,950	105 951,150	86 973,450	130 320,900
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	P ₂ O ₅	t	0,639	0,639	0,639	0,636	0,636
		Total alcalis	t	0,563	0,576	0,565	0,573	0,575
		Eau Industrielle	m ³	2,543	2,155	2,489	2,429	2,417
		Electricité	kwh	182,037	172,188	179,057	192,694	188,359
		Gaz naturel	th	1 879,970	1 829,233	1 926,566	1 992,245	1 984,872
4	Chiffre d'affaires	A l'export	DT	38 822 076,140	40 007 610,471	111 480 288,878	89 015 349,381	127 270 017,075
		Sur le marché local	DT	1 680 487,700	1 443 730,833	4 719 161,116	4 102 998,153	5 415 958,529
		Total	DT	40 502 563,840	41 451 341,304	116 199 449,994	93 118 347,534	132 685 975,604
5	Achats	Acide phosphorique (H ₃ PO ₄)	t	22 960,452	24 394,453	67 756,086	58 103,291	81 409,913
		Lessive de soude (NaOH)	t	0,000	15 261,116	2 942,548	20 847,551	34 611,920
		Carbonate de sodium (Na ₂ CO ₃)	t	21 135,239	4 605,000	72 186,239	23 144,000	47 725,000
6	Endettement	CMT	DT	/	/	0,000	0,000	0,000
		CCT	DT	/	/	2 195 100,000	1 166 666,670	5 405 870,263
7	Investissements		DT	304 392,019	780 968,815	2 041 846,809	2 700 343,992	2 800 831,902

Les faits saillants du troisième trimestre 2010 sont :

- Le troisième trimestre 2010 a été marqué par une stabilité des marchés des matières premières avec une toute légère augmentation du prix de l'acide phosphorique (moins de 1%).
- Les ventes au cours du troisième trimestre 2010 ont atteint 34 849 tonnes contre 35 389 tonnes au 2^{ème} trimestre 2010.
- Les ventes du quatrième trimestre 2010 devraient garder le même rythme.
- La filiale algérienne, KIMIAL SpA fait face à des difficultés techniques malgré les solutions apportées et ce en raison d'un problème de tenue des équipements, du manque d'engagement et de la qualité de la main d'œuvres dont dispose la Société. Au niveau commercial la situation demeure critique tant que HENKEL, principal producteur de détergents en Algérie, n'utilise pas le STPP dans ses produits.
- La filiale de conditionnement « ALKIMIA-Packaging » a réceptionné sa première cargaison de carbonate de sodium vrac au mois de Septembre et a commencé ses livraisons du produit ensaché à l'export et sur le marché local.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 OCTOBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,582%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,581%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,580%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,580%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,579%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,578%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,577%	997,694
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,577%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,637%	1 017,756
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,743%	1 005,314
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,806%	1 035,175
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,860%	1 082,569
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,886%	1 111,918
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,949%	1 077,660
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 008,008
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 079,501
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,354
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 107,172
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,925

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-jul-92	130,635	134,290	134,301		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,674	11,675		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,205	1,206		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,350	32,354		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,484	44,487		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	173,260	170,462		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	728,074	714,773		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	148,962	146,574		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	135,602	134,076		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	120,332	119,460		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	119,572	118,492		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	117,695	115,393		
13 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	100,058	99,596		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
14 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 315,500	1 305,265		
15 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 294,264	2 248,858		
16 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	130,508	128,878		
17 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	127,895	126,467		
18 FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 143,680	1 146,375		
19 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	139,365	135,886		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28-jul-08	140,512	171,066	168,296		
21 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	16,033	15,705		
22 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 940,473	5 907,394		
23 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 706,002	6 676,608		
24 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,508	2,432		
25 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,955	1,915		
26 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,268	1,241		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement du coupon	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
27 SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,382	107,393
28 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,700	103,710
29 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,284	104,295
30 ATTILJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTILJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,188	102,198
31 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,964	102,974
32 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,341	106,349
33 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,039	103,050
34 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,109	103,120
35 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,265	103,275
36 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,044	105,104
37 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,088	102,098
38 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,451	103,463
39 FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,270	103,280
40 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,310	105,320
41 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,359	105,367
42 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,019	102,025
43 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,175	102,184
44 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,543	103,553
45 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,614	101,625
46 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,426	105,435
47 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,437	103,446
48 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,907	101,917
49 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,762	103,773
50 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,993	104,002
51 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,290	101,299

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,460	10,461
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,185	103,196
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,128	101,200
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	78,350	77,563
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	166,012	163,314
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 668,181	1 641,191
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	116,636	115,277
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	125,191	122,450
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	107,654	103,697
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,904	16,770
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	291,282	287,509
64	SICAV BHPLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	55,252	54,273
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 390,916	2 358,050
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	82,132	81,228
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	60,051	59,483
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	105,494	104,682
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	117,497	116,325
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	115,769	114,000
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,848	11,796
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	13,022	12,923
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,498	17,250
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,318	17,975
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	13,116	12,846
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	140,085	137,351
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	137,461	135,831
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	131,637	130,390
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,958	21,529
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	104,793	102,809
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	111,476	109,052
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	163,725	163,725
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,777	10,639
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	132,294	129,540
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	119,064	118,360
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	187,582	188,058
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,884	162,895
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,446	139,635
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 059,674	11 179,626
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	190,496	198,578
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	100,000	106,934
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 586,220	1 545,647
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	112,575	112,241
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	112,948	110,902
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 646,773	10 588,190

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Abderrazek Souei (International Management & Auditing Company) et Raja Ismaïl (Audit Management & Tax Advising).

BILAN 2009

ACTIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de Dinars Tunisiens)	NOTES	2009	2008
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	4 285	3 796
Amortissements		-3 655	-3 165
		630	631
Immobilisations Corporelles	6-1-2	1 744 057	1 489 935
Amortissements		-1 076 743	-1 043 171
		667 314	446 764
Immobilisations Financières	6-1-3	189 103	267 343
Provisions		-14 394	-10 737
		174 709	256 606
Total des Actifs Immobilisés		842 653	704 001
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	19 960	24 914
Total des Actifs Non Courants		862 613	728 915
Actifs Courants			
Stocks	4-5	4 411	2 998
Provisions		-116	-116
		4 295	2 882
Clients et Comptes Rattachés	6-1-6	112 441	100 227*
Provisions		-76 262	-70 501
		36 179	29 726
Autres Actifs Courants	6-1-7	197 266	159 951*
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-8	62 984	36 137
Liquidités et Equivalents de Liquidités	6-1-9	165 279	149 382
Total des Actifs Courants		466 003	378 078*
TOTAL DES ACTIFS		1 328 616	1 106 993*

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

BILAN 2009

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de Dinars Tunisiens)	NOTES	2009	2008
Capitaux propres			
Capital Social		106 199	97 349
Réserves		415 186	365 450
Autres capitaux propres		181	237
Résultats Reportés		10 500	29 578
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		532 066	492 614
Résultat de l'Exercice Après Impôt		54 646	32 790
Total Capitaux Propres Avant Affectation	<u>6-1-10</u>	586 712	525 404
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunts	<u>6-1-11</u>	328 587	225 316
Provisions	<u>6-1-12</u>	12 371	15 341
Autres Passifs Non Courants	<u>6-1-13</u>	1 765	2 780
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		342 723	243 437
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<u>6-1-14</u>	90 116	94 731*
Autres Passifs Courants	<u>6-1-15</u>	186 460	161 753
Autres Passifs financiers	<u>6-1-16</u>	122 605	81 668
TOTAL PASSIFS COURANTS		399 181	338 152*
Total des Passifs		741 904	581 589*
Total des Capitaux Propres & Passifs		1 328 616	1 106 993*

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

ETAT DE RESULTAT 2009

(En milliers de Dinars Tunisiens)	NOTES	2009	2008
Produits d'Exploitation			
Revenus	<u>6-2-1</u>	948 659	1 053 245
Autres Produits d'exploitation	<u>6-2-2</u>	54 855	63 471
Total des Produits d'Exploitation		1 003 514	1 116 716

Charges d'Exploitation			
Achats d'Approvisionnements Consommés	6-2-3	-232 750	-356 615
Charges de Personnel	6-2-4	-140 509	-134 260
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	6-2-5	-81 408	-64 085
Redevances Aéronautiques	6-2-6	-263 379	-261 702
Assistance fournie aux avions		-143 508	-137 210
Loyer avions		-25 319	-44 470
Commissions sur Vente de titres de transport		-13 681	-20 577
Autres Charges d'Exploitation	6-2-7	-66 567	-69 016
Total des Charges d'Exploitation		-967 121	-1 087 935
RESULTAT D'EXPLOITATION		36 393	28 781
Charges Financières Nettes	6-2-8	-14 010	-21 406
Produits des Placements et Autres Produits financiers	6-2-9	36 485	48 122
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	6-2-10	27 586	15 841
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	6-2-11	-31 808	-33 582
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		54 646	37 756
Impôt sur les Bénéfices		-	-4 966
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		54 646	32 790
Résultat Net de l'Exercice		54 646	32 790
Effets des Modifications Comptables	6-2-12	10 500	29 578
Résultat Après effets de Modifications Comptables		65 146	62 368

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2009

RUBRIQUES	NOTES	2009	2008
(En milliers de Dinars Tunisiens)			
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	6-3-1		
Encaissements reçus des clients	6-3-1-1	1 198 200	1 029 279
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	6-3-1-2	-1 145 890	-1 003 507
Intérêts payés		-11 671	-16 995
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-27 773	-25 390
Primes d'assurance déboursées		-9 915	-9 257
Autres flux affectés à l'exploitation		-9 714	-8 212
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		-6 763	-34 082

FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	<u>6-3-2</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>6-3-2-1</u>	-154 110	-64 949
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		355	57
Acquisitions d'immobilisations financières		-3 470	-21 503
Cessions d'immobilisations financières	<u>6-3-2-2</u>	37 051	3
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		22	-398
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		27 406	30 191
Intérêts et Dividendes reçus	<u>6-3-2-3</u>	54 792	24 109
Autres flux liés aux activités d'investissement		-93	-72
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-38 047	-32 562
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT	<u>6-3-3</u>		
Dividendes et autres distributions		-1 563	-4 052
Encaissements provenant d'emprunts	<u>6-3-3-1</u>	148 280	
Remboursements d'emprunts		-81 376	-71 723
Flux nets affectés aux activités de financement		65 341	-75 775
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>6-3-4</u>	-4 634	-2 304
VARIATION DE TRESORERIE		15 897	-144 723
Trésorerie au début de la période		149 382	294 105
Trésorerie à la fin de la période		165 279	149 382

Schéma des soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS	2009	2008	CHARGES	2009	2008	SOLDES	2009	2008
Ventes de marchandises			Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits D'exploitation	1 003 514	1 116 716	Achats d'approvisionnement. Consommés	-232 749	-356 615	Marge Sur Coût Matières	770765	760 101
Marge Commercial	-	-		-	-		-	-
Marge sur coût matières	770 765	760 101	Autres charges externes	-510 129	-531 131	Valeur Ajoutée Brute	260636	228 970
Valeur ajoutée brute	260 636	228 970	Total...	-510 129	-531 131		-	-
	-	-	Impôts et Taxes	-2 353	-1 860		-	-
	-	-	Charges de Personnel	-140 508	-134 260		-	-
Total...	260 636	228 970	Total...	-142 862	-136 120	Excédent Brut d'Exploitation	117774	92 850
Excédent brut d'exploitation	117 774	92 850	Autres charges ordinaires	-31 805	-33 582		-	-
Autres gains ordinaires	34 657	19 892	Charges financières	-11 001	-16 437		-	-
Produits financiers et des placements	36 485	48 122	Dots. aux Amortissements et aux Provisions	-92 312	-73 927		-	-
Transferts de charges	848	840	Impôts sur les bénéfices	-	-4 966		-	-
Total...	189 765	161 703	Total...	-135 119	-128 913	Résultat Activités Ordinaires Après Impôts	54 646	32 790
Résultat positif des activités ordinaires	54 646	32 790		-	-		-	-
	-	-	Effets Modifications Comptables	10 500	29 578		-	-
Total...	54 646	32 790	Total...	10 500	29 578	Résultat Net Après. Modification Comptable	65 146	62 368

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

MANAGEMENT

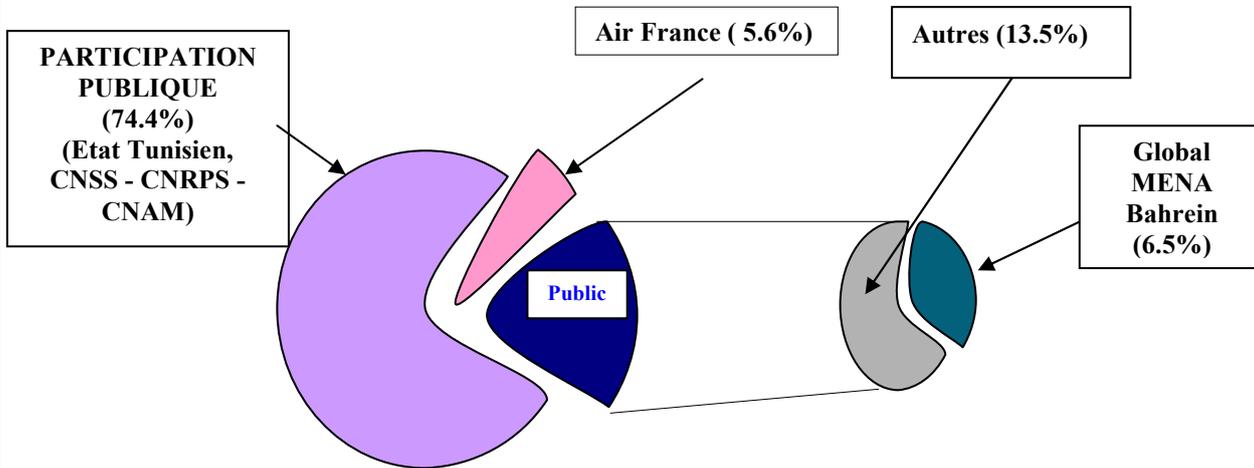
Président Directeur Général : NABIL CHETTAOUI

Secrétaire Général : Abderrahmen KHOCHTALI

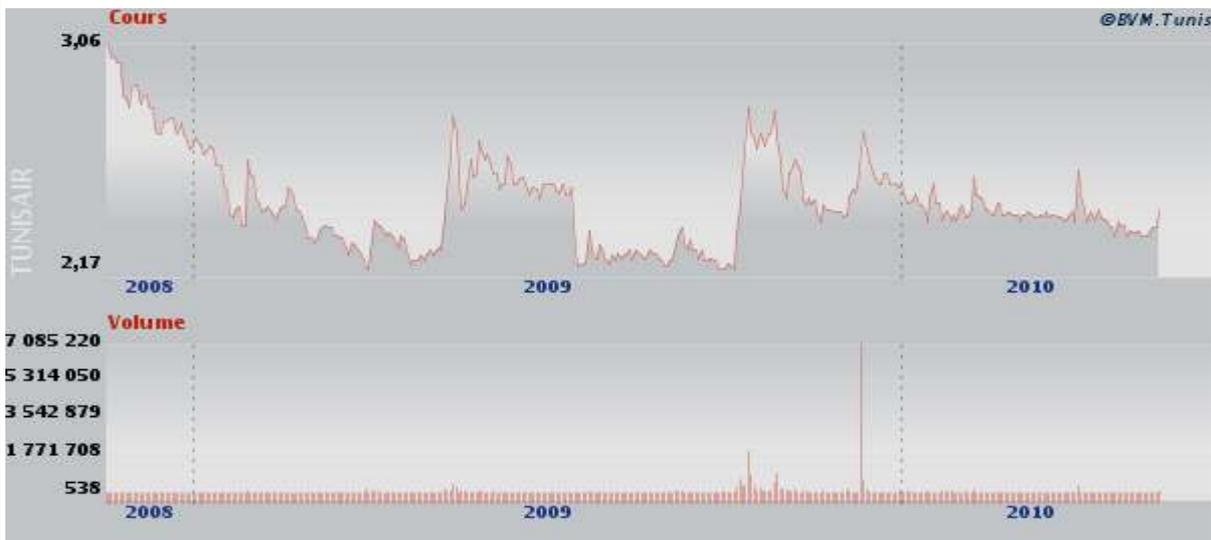
DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948

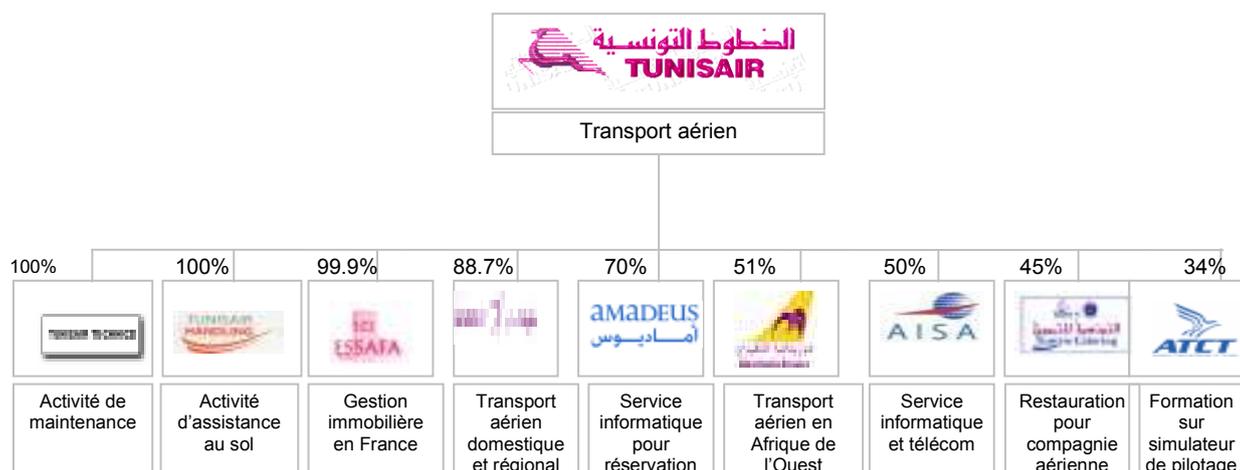
EFFECTIF : 3037

CAPITALSOCIAL : 106 199 280



EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



Structure du groupe**2 LA FLOTTE DE TUNISAIR**

La flotte de Tunisair compte 31 appareils Boeing et Airbus et un ATR42 loué à la filiale Mauritania Airways.

Type d'avion	Nombre	Mode de financement
A320	12	8 en propriété 4 en Leasing Financier
A319	2	en Leasing Financier
A319ER	2	1 en Leasing Financier 1 par emprunt bancaire
A300-600	3	En propriété
B737-500	4	En propriété
B737-600	7	en Leasing Financier
A340	1	Emprunt bancaire

3 LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'exercice 2009 a été marqué par les faits suivants :

3-1 Au niveau de l'exploitation:

- Diminution du trafic de 7,2% par rapport à 2008.
- Passage à la commission zéro pour les agences de voyages en Tunisie à compter du 1er février 2009.
- Baisse du prix moyen du carburant de 41% passant d'une moyenne de 101 USD le baril en 2008 à 59 en 2009.

3-2 Au niveau de l'investissements:

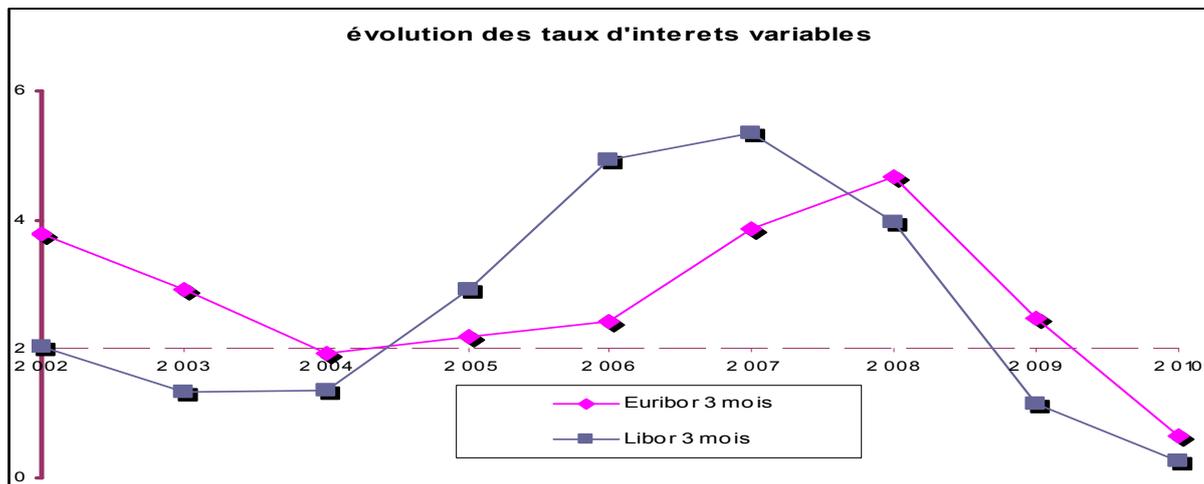
- La poursuite du paiement des avances pour le financement de la nouvelle flotte et l'acquisition d'un nouvel appareil.
- Reconfiguration des avions A 320 pour 4,3 MD.
- Cession de la participation dans le capital de l'UIB et de l'UTB pour des montants respectifs de 32MDT et 4MDT.

3-3 Au niveau fiscal:

- Exonération de l'impôt sur les sociétés pendant 5 ans permettant à la compagnie de réaliser un gain fiscal au titre de l'exercice 2009 estimé à plus de 12 MD.
- Restitution d'une avance d'un montant de 6.7 MD sur le report de la TVA arrêté au 30/11/2008.

3-4 Au niveau du marché monétaire:

- Les taux d'intérêt variables ont diminué considérablement par rapport à l'année 2008 ce qui a engendré une baisse des charges financières.



3-5 Assainissement des comptes intra groupe :

Afin d'apurer les écritures comptables relatives aux transactions entre Tunisair et ses filiales « Tunisair Technics » et « Tunisair Handling », deux actions ont été entreprises :

- Régularisation des soldes des comptes à travers une compensation entre Tunisair et ses filiales.
- Reclassement des soldes restants dans les comptes courants associés.

4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

4.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail concerne les acquisitions réalisées à partir du 1^{er} janvier 1997.

4.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations non réévaluées sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements et logiciels informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et leurs réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

Les biens acquis en leasing par Tunisair ont été comptabilisés en adoptant l'approche économique de capitalisation et ce conformément à la convention de la « prééminence du fonds sur la forme », prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et la Norme Comptable Internationale IAS 17 révisée, relative à la comptabilisation des contrats de leasing et la norme comptable NCT41 relative aux contrats de location.

4.3 Méthode des composants:

La méthode des composants consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amortie et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein Potentiel des réacteurs qui est amortie et remplacé sur un cycle en heure de vol qui varie de 5000 à 25000 HV selon le type de réacteur.

4.4 Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4.5 Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

4.6 Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en comptes non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, **par rapport à la date de clôture**, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte des événements intervenus avant l'arrêté définitifs des états financiers et ce conformément de la norme comptable n°14.

4.7 Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de l'exercice au cours de change de la banque centrale à la date de clôture et ce conformément de la norme comptable n°15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

4.8 Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la norme comptable Tunisienne N°2 relatives aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- ❖ Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de leur affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- ❖ Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.

Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.

- ❖ Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

4.9 Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

4.10 Frais de formation:

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

NOTE AU BILAN
ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2009		2008
Logiciels	4 152		3 663
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 285		3 796
Amortissements	-3 655		-3 165
Total net	630		631

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2009		2008
Terrains	2 845		2 844
Constructions	20 120		20 188
Constructions sur sol OACA	25 220		25 219
Constructions en cours	776		402
Matériels de transport aérien et réacteurs	1 491 070		1 297 477
Matériels de transport aérien en cours	107 271		56 312
Equipement de rechange avionique	37 586		31 474
Matériels d'exploitation	3 905		3 878
Equipements de bureaux	30 640		30 100
Matériels de transport roulant	7 118		6 956
Matériels et outillages	4 181		3 456
Autres immobilisations corporelles	12 681		11 096
Autres immobilisations en cours	644		533
Total brut	1 744 057	(1)	1 489 935
Amortissements	-1 076 743		-1 043 171
Total net	667 314		446 764

Tableau des valeurs Brutes des Immobilisations

Libellé	Solde début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	Redressement	sortie	solde fin ex
Immobilisations incorporelles	3 796	251	238	0	4 285
Immobilisations corporelles					
<i>Terrains</i>	2 844	0	0	0	2 844
<i>Constructions</i>	45 809	398	-90	0	46 116
<i>Equipement de Rechange Avionique</i>	31 474	7 228	0	0	38 702
<i>Partie durable avions et réacteurs</i>	1 096 923	142 602	0	0	1 239 525
<i>Révisions Générales des Réacteurs</i>	156 996	60 636	2 554	-22 034	198 152
<i>Grandes Visites des Avions</i>	43 558	17 828	0	-7 992	53 394
<i>Avance sur commande des avions</i>	56 312	50 960	0	0	107 272
<i>Matériel d'Exploitation</i>	3 878	118	0	-91	3 905
<i>Matériel de Transport Roulant</i>	6 956	1 652	0	-1 489	7 118
<i>Matériel & Outillage</i>	3 456	726	0	0	4 182
<i>Equipements de Bureau</i>	30 100	405	135	0	30 641
<i>Autres Immobilisations Corporelles</i>	11 629	861	-283	0	12 206
Total immobilisations corporelles	1 489 935	283 413	2 316	-31 607	1 744 058
Total	1 493 731	283 664	2 554	-31 607	1 748 343

Tableau des amortissements

Libelle	Solde début exercice	Dotations 2009	Redressement	sortie	Amortissement fin exercice
Immobilisations Incorporelles	3 165	490	0	0	3 655
Immobilisations corporelles					
<i>Constructions</i>	31 464	2 587	0	0	34 051
<i>Equipements de Rechange Avionique</i>	8 257	3 451	0	0	11 708
<i>Partie durable avions et réacteurs</i>	843 118	26 629	0	0	869 747
<i>Révisions Générales des Réacteurs</i>	88 572	22 130	2 554	-22 034	91 222
<i>Grandes Visites des Avions</i>	21 696	5 416	0	-7 992	19 120
<i>Matériel d'Exploitation</i>	3 106	191	0	-91	3 206
<i>Matériel de Transport Roulant</i>	5 030	813	0	-1 453	4 390
<i>Matériel & Outillage</i>	3 114	143	0	0	3 256
<i>Équipement de Bureau</i>	28 091	1 010	0	0	29 102
<i>Autres Immobilisations Corporelles</i>	10 723	218	0	0	10 941
Total immobilisations corporelles	1 043 171	62 589	2 554	-31 570	1 076 743
Total général	1 046 336	63 079	2 554	-31 570	1 080 398

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2009		2008
Obligations et bons à long terme	2 397		3 996
Prêts	30 944	(1)	84 929
Titres de participation	153 748	(2)	176 497
Autres immobilisations	2 014		1 921
Total brut	189 103		267 343
Provision pour dépréciation des titres de participation et des prêts	-14 394	(3)	-10 737
Total net	174 709		256 606

La variation du poste Titres de participation en 2009 par rapport à l'exercice 2008 s'explique par :

- ✓ La cession des actions UIB au prix de 14,5 dinars l'action.
- ✓ La cession des actions UTB au prix de 15,25 euro l'action.
- ✓ La libération de la moitié de la valeur des actions souscrites par Tunisair dans l'augmentation du capital de Sevenair, soit 3 448 335 DT.

(1) la variation de ce poste s'explique par le reclassement d'un prêt accordé par Tunisair à une banque de la place de Tunis pour un montant de 50 millions de dinars.

(2) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille est réparti entre Valeurs locales et Valeurs à l'étranger.

Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant :

(en dinars)	Nombre	Valeur nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		
Société	d'actions	de l'action	d'acquisitions CMP	historiques	<u>31/12/2009</u>	31/12/2008	Variation
TUNISAVIA	249 830	10	2,941	734 770	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	0	0	0
TUNISAIR TECHNICS	822 810	100	10	82 281 000	0	0	0
SEVENAIR	322 673	55	63	20 347 015	5 360 864	2 351 995	3 008 869
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	7 500	10	0,333	2500	0	0	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	0	0	0
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	0		
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	32 303	-32 303
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	24 430	10	2,188	53 450	0	0	0
Tourafric (en liquidation)	5	100	100	500	500	500	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0

Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	2 872	-2 872
SEPTH	4400	10	10	40 000	3 674	3 674	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth (en liquidation)	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5.6	31 427	0	0	0
			TOTAL 1	139 633 199	5 446 837	2 473 144	2 973 693

Les valeurs à l'étranger sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions	valeur nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	valeurs historiques (TND)	Provisions		Variation
					31/12/2009	31/12/2008	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 519	6 565 519	0
SITA-BELGE	19	5 €	5 €	127	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 116 015	6 565 519	6 565 519	0
			TOTAL 1+2	153 749 214	12 012 356	9 038 663	2 973 693

(3) Les provisions pour dépréciation des titres de participation et des prêts se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Provision pour dépréciation des titres de participation	-12 012		-9 038
Provision pour dépréciation des Prêts	-1 726		-1 043
Provision pour dépréciation des fonds transférables	-656		-656
Total	-14 394		-10 737

La variation constatée dans ce poste représente essentiellement une dotation au titre de la dépréciation de la participation de Tunisair dans sa filiale Sevenair pour un montant de 3 008 869 Dinars.

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	<u>2009</u>		2008
Écarts de conversion	18 350	(1)	23 021
Frais de formation	1 571		1 404
Primes de retraite	39		489
Total	19 960		24 914

(1) Les écarts de conversion se présentent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Écarts de conversion Actif	26 274		33 445
Résorptions	-7 924		-10 424
Total	18 350		23 021

Le solde de ce poste comprend les pertes de change latentes résultant de l'actualisation des échéances à long terme sur les emprunts pour financement des avions libellés en devises étrangères. La variation constatée sur cette rubrique est due à la baisse des encours de la dette.

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Stocks consommables catering	3 239		2 072
Stocks habillement	466		583
Autres stocks consommables	706		343
Total brut	4 411		2 998
Provisions	-116		-116
Total net	4 295		2 882

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

Ce poste a été retraité pour l'exercice 2008 pour les besoins de comparabilité (cf. paragraphe 3-5)

	<u>2009</u>		2008 retraité	2008
Clients ordinaires	36 179	(1)	29 726	212 416
Clients douteux	76 262		70 501	70 501

Total brut	112 441		100 227	282 917
Provisions	-76 262		-70 501	-70 501
Total net	36 179		29 726	212 416

(1) Le retraitement de ce poste a concerné les soldes des comptes TUNISAIR TECHNICS et TUNISAIR HANDLING respectivement pour (85MD) et (100MD) suite à l'apurement financier effectué au cours de l'exercice 2009.

6.1.7 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	2009		2008 retraité	2008
Personnel et comptes rattachés	12 581		11 735	11 735
Etat et collectivités publiques	96 471	(1)	85 025	85 025
Débiteurs divers	58 372	(2)	52 867*	69 996
Divers autres actifs courants	83 239		62 897	62 897
Total brut	250 663		212 523	229 652
Provisions	-53 397	(3)	-52 572	-52 572
Total net	197 266		159 951	177 080

(*) Le poste « débiteurs divers » a été retraité pour les besoins de comparabilité

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2009		2008
ETAT crédit de TVA	68 861		58 228
ETAT crédit d'impôt	25 263		23 502
TVA à l'étranger à récupérer	444		548
Ristourne TFP	1 903		2 747
Total brut	96 471		85 025

(2) Le poste Débiteurs divers se présente comme suit :

	2009		2008 retraité	2008
Débiteurs divers ordinaires	56 631		51 126*	68 255
Débiteurs divers douteux	1 741		1 741	1 741
Total brut	58 372		52 867	69 996

(*) Le poste débiteurs divers ordinaires a été retraité pour les besoins de comparabilité

(3) Les provisions relatives aux autres actifs courants concernent essentiellement la constatation d'un crédit de TVA non encore récupéré:

	2009		2008
Provision pour personnel et comptes rattachés	-534		-534
Provision pour divers autres actifs courants	-20 486		-19 661
Provisions TVA	-30 636		-30 636
Provision pour débiteurs divers	-1 741		-1 741
Total	-53 397		-52 572

6.1.8 Placements et autres actifs financiers :

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	2009		2008
Echéances à court terme sur emprunts obligataires	1 600		1 600
Echéances à court terme sur prêts	58 728		28 846
Echéances impayées	1 794		1 111
Intérêt courus à recevoir	2 656		5 691
Total brut	64 778		37 248
Provision pour dépréciation des prêts	-1 794		-1 111
Total net	62 984		36 137

6.1.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Placements à court terme	116 619		103 543
Effets	115		1 037
Banques	48 392		44 677
Caisses	153		125
Total	165 279		149 382

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS**6.1.10 Capitaux propres :**

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Capital social	106 199	(1)	97 349
Réserve légale	9 735		8 113
Réserve pour fonds social	5 974	(2)	3 794
Autres réserves et fonds d'investissement	399 477	(3)	353 543
Autres capitaux propres	181		237
Modifications comptables	10 500		29 578
Total net	532 066		492 614
Résultat de l'exercice	54 646		32 790
Total capitaux propres avant affectation	586 712		525 404

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	<u>2009</u>		2008
ETAT TUNISIEN	68 882		63 142
CNSS (participation publique indirecte)	4 242		3 888
CNAM (participation publique indirecte)	1 772		1 625
CNRPS (participation publique indirecte)	4 138		3 793
AIR France	5 926		5 432
PETITS PORTEURS	21 239		19 469
	106 199		97 349

La variation du capital se détaille comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Capital début d'exercice	97 349		81 124
Incorporation des réserves spéciales d'inv.	8 691		16 108
Incorporation des réserves extraordinaires	159		117
Capital Fin d'exercice	106 199		97 49

(2) Le poste « Réserve pour fond social » comprend les cotisations et les remboursements des différents postes du fond social.

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

RESSOURCES		EMPLOIS	
SOLDE AU 31/12/2008	599	Dons fêtes religieuses	71
Remboursement cotisation	1 013	Primes fin de carrière	773

Remboursement prêt	2 260	Allocations scolaires	470
Autres ressources	800	Remboursement fonds de solidarité	474
Dotation de réserves pour F.S	1 500	Résorption avances au F.S	500
Loisirs	255	Loisirs	578
Participation des filiales exercice 2009 et antérieurs	845	Remboursement cotisation F.S	292
		Restauration et dons	291
		Prêts accordés aux personnels	2 004
Total ressources	7 272	Total emplois	5 382
		SOLDE	1 891

(3) Les autres réserves et fonds d'investissement sont détaillés comme suit :

- Fonds de réserves extraordinaires : 338,2 MD.
- Réserve spéciale de réévaluation : 50,9 MD.
- Fonds d'investissement : 10,4 MD.

6.1.11 Emprunts :

L'augmentation enregistrée dans le poste endettement est relative au paiement par crédit sur certaines avances sur commandes d'avions et l'acquisition d'un nouvel appareil.

6.1.12 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	8 601	9 437
Provisions pour redevances OACA	44	4 364
Provisions pour affaires prud'homales	2 483	681
Provisions pour litiges commerciaux	1 034	650
Provisions pour pénalité de retard CNSS	209	209
Total	12 371	15 341

6.1.13 Autres passifs non courants :

Ce poste de passif a enregistré une diminution qui est due à la baisse des encours de la dette concernée.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Ecart de conversion	2 653	4 104
Résorptions	-889	-1324
Total	1 765	2 780

6.1.14 Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste a été retraité pour l'exercice 2008 pour les besoins de comparabilité (cf. paragraphe 3-5)

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008 retraité</u>	<u>2008</u>
Fournisseurs locaux d'exploitation	33 473	43 295	243 114
Fournisseurs étrangers d'exploitation	29 622	28 987	28 987
Fournisseurs locaux d'immobilisation	1 123	436	436
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	4 046	5 432	5 432
Fournisseurs, factures non parvenues	22 634	17 947	17 947
Fournisseurs, retenues de garantie	269	276	276
Fournisseurs, intérêts courus	-64	-64	-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-3 058	-3 726	-3 726
Fournisseurs, reports 94 créditeurs non mouve	2 071	2 148	2 148
Total	90 116	94 731	294 550

La variation enregistrée sur cette rubrique (-204MD) est due essentiellement à la diminution du solde du compte fournisseurs locaux d'exploitation de(210MD) : Tunisair Handling pour (117MD) et Tunisair Technics pour (92MD).

6.1.15 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Créditeurs divers	55 258		50 605
Titres de transport non encore honorés	86 095	(1)	67 492
Personnel et comptes rattachés	21 081		19 804
Etat et collectivités publiques	6 527		6 836
Actionnaires, dividendes à payer	3 130		230
Divers autres passifs courants	14 369		16 786
Total	186 460		161 753

(1) Le poste recettes billets et LTA non encore honorés enregistre les billets et les LTA vendus à compter du 1^{er} janvier 2008 mais non encore utilisés au 31 Décembre 2009.

6.1.16 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Echéances à moins d'un an sur emprunts	120 867	(1)	78 792
Intérêts courus et non échus sur emprunts	1 738		2 876
Total	122 605		81 668

(1) ce poste enregistre les reclassements de la dette à moyen long terme. La variation constatée sur cette rubrique est due essentiellement au nouvel endettement de 2009.

NOTES A L'ETAT DE RESULTATS

6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Revenus de l'activité de transport	945 487	(1)	1 050 716
Revenus de l'acti. d'assistance aux compagnies aérie.	3 172		2 529
Total	948 659		1 053 245

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Transport des passagers et de bagage	927 011	(i)	1 029 588
Transport du fret et de la poste	18 476		21 128
Total	945 487		1 050 716

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Revenues activité « régulier et supplémentaire »	554 752		603 222
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	78 470		73 109
Revenues activité « Charter » et frètement	293 789		353 257
Total	927 011		1 029 588

Les recettes des vols « réguliers » et « supplémentaires » ont enregistré une diminution de 8,04% et celles des recettes de l'activité charter une baisse de 16,83% par rapport à 2008. Cette variation s'explique par la baisse de l'activité.

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

La rubrique « autres produits d'exploitation » a enregistré une baisse de 8,62MD résultant de la variation des postes suivants :

	<u>2009</u>		2008
Commissions sur ventes des titres de transport	318		1 924
Produits des comptes de réconciliation	21 910		20 140
Produits de réservation	25		8 129
Produits sur émissions des LTA	8 768		12 294
Produits des redevances pour concession VAB	12 663		11 344
Produits services rendus aux tiers	5 790		3 294
Divers autres produits	5 381		6 346
Total	54 855		63 471

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	<u>2009</u>		2008
Carburant des avions	179 117	(1)	321 757
Produits sur opération de Hedging	0	(2)	-5 016
Charges sur opération de Hedging	27 474		9 949
Approvisionnement catering	24 455	(3)	25 826
Approvisionnement techniques	123		72
Autres approvisionnements consommés	1 581		4 027
Total	232 750		356 615

(1) Les achats de carburant d'avion constituent le principal poste de cette rubrique. Ces dépenses ont enregistré une variation de -143MD (-44,33%), due à la diminution du prix moyen du carburant de 41%

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Personnel au sol	70 418		65 259
Personnel navigant technique	46 240		45 769
Personnel navigant commercial	23 851		23 232
Total	140 509		134 260

6-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Dotations aux amortissements	63 073	(1)	61 599
Dotations aux provisions	25 407	(2)	6 536
Reprises sur provisions	-7 072	(2)	-4 050
Total net	81 408		64 085

(1) Les dotations aux amortissements se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	61 561		60 527
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	459		392
Dotations aux résorptions des charges à répartir	1 876		1 503
Transfert de charges pour amortissements des Constructions de Tunisair Technics	-823		-823
Total	63 073		61 599

(2) Les dotations et les reprises de provisions se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Dot. aux provisions pour créances douteuses	19 775	(i)	4 576
dot. aux provisions p/risques et dépréciation d'actif	5 632	(ii)	1 960
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	-		-
s/Total	25 407		6 536
Reprise de prov. sur dépréciation des actifs	-1 643		-2 323
Reprise de prov. sur dépréciation des créances	-5 429		-1 660
Reprise de prov. sur dépréciation des stocks	-		-67
s/Total	-7 072		-4 050

(i) la variation de cette rubrique est due essentiellement à la provision constituée sur la créance de Tunisair sur sa filiale Mauritania Airways pour un montant de 15 millions de Dinars.

(ii) Les dotations aux provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Dot. aux et provisions pour dépréciation des autres actifs courants	2 315		1 906
Dot. aux provisions pour risques et charges	2 287		786
Dot. aux Prov. LI.MO.CA	1 030		-732
Total net	5 632		1 960

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Redevances de survol	80 793		81 069
Redevances d'atterrissage	36 147		36 581
Redevances d'embarquement	102 549		95 861
Diverses autres redevances	43 890		48 191
Total	263 379		261 702

6.2.7 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Assurance des avions	6 654		5 607
Diverses autres charges d'exploitation	59 913		63 409
Total	66 567		69 016

6.2.8 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immob.	10 387	(1)	15 902
Charges financières LIMOCA	485		423
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	3 009		4 969
Autres charges financières	129		112
Total	14 010		21 406

Les charges financières ont diminué suite à la baisse des taux d'intérêt associée à la baisse des encours des emprunts relatifs aux financements de l'ancienne flotte.

6.2.9 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements ont connu une baisse de près de 25%, due essentiellement à la baisse des intérêts de placement qui ont été affectés non seulement par le faible niveau des taux d'intérêts mais aussi par la diminution de l'excédent de trésorerie :

	2009		2008
Intérêts des placements à court terme	4 717		11 064
Revenus des Emprunts Obligataires	232		437
Intérêts des dépôts bancaires à terme	4 759		6 831
Rémunération des comptes bancaires	174		2 306
Revenus des Prêts à long terme	58		86
Dividendes entreprises, filiales	25 989		27 075
Dividendes des entreprises, non filiales	249		167
Divers autres produits des placements	307		156
Total	36 485		48 122

6.2.10 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	2009		2008
Gains de change	15 555		15 996
Produits nets sur cessions d'immobilisation et autres Gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	11 276	(1)	79
Reprises sur amortissements et provisions	35		1 363
Produits divers ordinaires LIMOCA	664		-1 653
Divers autres gains ordinaires	56		56
Total	27 586		15 841

(1) Les produits de cession ont augmenté suite à la vente des titres UIB et UTB qui ont dégagé un produit de 10,8MDT.

6.2.11 Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit

	2009		2008
Pertes de change	27 832		32 341
Charges diverses ordinaires LIMOCA	300		429
Autres charges diverses ordinaires	3 676		812
Total	31 808		33 582

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'Exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.

4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des crédetes divers.

5/ Des paiements au personnel ou pour leurs comptes.

6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.

7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.

8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Encaissements des clients en Tunisie	326 366	(1)	91 448
Encaissements des clients à l'étranger	512 013		571 545
Encaiss/paiements Compagnies Aériennes	-2 256		-1 183
Encaissements des administrations en Tunisie	17 212		18 430
Encaissements des Ventes B. S. P	344 494		349 027
Divers Autres Encaissements	371		12
Total net	1 198 200		1 029 279

(1) cette variation est du essentiellement à l'encaissement de la créance TUNISAIR HANDLING

6-3-1-2 : Cette rubrique renferme les postes suivants :

	<u>2009</u>		2008
Sommes versées aux fournisseurs	-999 568		-865 535
Sommes versées au Personnel	-146 322		-137 972
Total	-1 145 890		-1 003 507

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissements comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen terme.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligation et de participation ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6-3-2-1 Les sommes versées aux fournisseurs pour l'acquisition des immobilisations se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	-151 126	(1)	-63 050
Fournisseurs locaux d'immobilisation	-2 984		-1 899
Total	-154 110		-64 949

(1) La variation de ce poste est du à l'acquisition d'un nouvel avion.

6-3-2-2 : La variation enregistrée dans la rubrique « cession d'immobilisation financière » (+36 MD) est due à la cession des actions UIB et UTB.

6-3-2-3 : la variation de la rubrique « intérêts et dividendes reçus » est du essentiellement à l'encaissement des dividendes provenant de TUNISAIR HANDLING.

6.3.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financements :

Il s'agit des montants relatifs aux versements du principal des montants empruntés.

6-3-3-1 : La variation du poste « encaissement provenant d'emprunts » est du à l'emprunt contracté pour le financement de la nouvelle flotte de TUNISAIR.

6.3.4 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	<u>2009</u>		2008
Gains de change	7 568		13 563
Pertes de change	-12 202		-15 867
Total	-4 634		-2 304

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN**6.4.1 Engagements donnés :**

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	2 451		7 133
Cautions données	2 240		3 705
Total	4 691		10 838

6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>		2008
Engagements reçus pour hypothèques et nantissement	518		518
Garanties bancaires reçues	500		1 694
Cautions reçues	3 057		397
Total	4 093		2 609

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR «TUNISAIR-S.A»**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers de la société tunisienne de l'air « TUNISAIR - SA » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport ainsi que les vérifications spécifiques prévus par la loi et les normes professionnelles.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2009, dont le total net du bilan s'élève à **1 328 616 KDT**, font ressortir un bénéfice net de l'exercice de **54 646 KDT** et une variation positive des flux de trésorerie de **15 897 KDT**. Le résultat de l'exercice est obtenu compte tenu :

- D'une dotation aux amortissements de **63 073 KDT** ;
- D'une dotation aux provisions de **25 407 KDT** dont **15 000 KDT** constatée sur les créances de la filiale Mauritania Airways ;
- Des produits nets sur cessions de titres UIB et UTB de **10 834 KDT** ;
- Des dividendes encaissés ou à encaisser des filiales de **25 989 KDT** dont **25 460 KDT** relatifs à l'affectation des résultats de ses filiales au titre de l'exercice 2009 ;
- D'impôt sur les sociétés nul compte tenu de l'exonération de la société pendant 5 ans à partir de l'exercice 2009.

3. Opinion sur les comptes annuels

Il ressort de nos travaux de commissariat aux comptes les réserves suivantes :

3.1 Les redevances aéroportuaires collectées par « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges.

Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment la situation nette et les passifs de la Société.

3.2 Des retenues à la source de l'ordre de **5 448 KDT** n'ont pas été opérées par la société « TUNISAIR S.A » sur les sommes facturées par les deux filiales « Tunisair Technics » et « Tunisair Handling » et réglées par compensation avec les sommes dues à ces deux filiales.

Ainsi, Le résultat de l'exercice risque d'être minoré du montant de la pénalité représentant la valeur des retenues non opérées conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

(Pour de plus amples détails, voir le Point 6 des notes complémentaires des commissaires aux comptes annexées à ce rapport).

A notre avis et, sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 3.1 et 3.2, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de « TUNISAIR-S.A » au 31 Décembre 2009, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

4. Note en post opinion

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, il ya lieu de préciser qu'à la date de notre intervention :

- Certains soldes de comptes clients totalement provisionnés et comptes fournisseurs s'élevant respectivement à **23 791 KDT** et **4 260 KDT**, sont en cours d'apurement ;
- Des décaissements et des encaissements non identifiés s'élevant respectivement à **1 617 KDT** et **3 164 KDT** figurent sur les relevés bancaires mais ne sont pas comptabilisés ;

Il est à noter que la société a déjà engagé des travaux d'analyse et de justification de ces soldes qui ne sont pas encore achevés à la date de notre intervention.

De notre part, nos travaux de révision ont été limités par un faible taux de confirmation directe des soldes clients et fournisseurs.

5. Vérifications et informations spécifiques

- 5.1-** Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.
- 5.2-** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.
- 5.3-** Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du code des sociétés commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

IMAC

Membre de Leading Edge Alliance

Abderrazek Souei

AMTA Raja Ismaïl

Raja Ismaïl

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR «TUNISAIR-S.A»**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2009, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il

ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

« TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » deux avions de type BOEING 737-700, qu'elle a affrétée auprès de Wells Fargo Bank Northwest en Dry Lease, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de **230 KUSD** pour chaque avion, et des réserves détaillées comme suit :

- Réserves de maintenance fixée à **52 USD** par heure de vol ;
- Réserves moteur de **50 USD** par heure de vol et par moteur avant révision et **100 USD** par heure de vol et par moteur après révision ;
- Réserves pièces à vie limitées du moteur de **80 USD** par cycle ;
- Réserves train d'atterrissage de **1900 USD** par mois ;
- Réserves sur l'APU de **20 USD** par heure de vol ;

Les contrats couvrent une durée ferme de 6 ans à partir de la date de livraison des avions (juin 2009).

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont ci-après les principaux volumes réalisés :

- Certains membres du personnel de « TUNISAIR-S.A » sont mis à la disposition des sociétés filiales « Tunisair Technics », « Tunisair Handling », « Tunisie Catering », « Sevenair » et « Mauritanie Airways ». Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de ces mises à disposition s'élèvent respectivement à **26 562 KDT**, **16 253 KDT**, **6 534 KDT**, **792 KDT** et **172 KDT**.
- « TUNISAIR-S.A » a procédé à la facturation des dépenses qu'elle a prises en charges en 2009, pour le compte de « Tunisair Technics », pour un montant s'élevant à **118 086 KDT**. Parallèlement, « Tunisair Technics » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations relatives à l'assistance technique au titre de l'exercice 2009 pour un montant totalisant **115 419 KDT**.
- « TUNISAIR-S.A » a procédé à la facturation des dépenses qu'elle a prises en charges en 2009, pour le compte de « Tunisair Handling », pour un montant s'élevant à **22 040 KDT**. Parallèlement, « Tunisair Handling » a facturé à « TUNISAIR-S.A » ses prestations d'assistance au sol des passagers, des avions et du fret au titre de l'exercice 2009 pour un montant totalisant **18 350 KDT**.
- « TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » un avion de type ATR 42-300, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de **50 KUSD** et une réserve de maintenance de **297 USD** par heure de vol. Cette mise à disposition a été autorisée par le conseil d'administration dans sa réunion du 8 février 2008.
- « TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » un avion de type A 320, moyennant un loyer de 3 000 Euros par heure de vol bloc à bloc en se référant aux feuilles de lignes.

Le contrat couvre la période allant du 1^{er} février 2008 au 31 janvier 2009, selon les dispositions de programme précisées par le contrat.

Les parties ont décidé, de proroger la location de l'avion A 320, jusqu'à la fin du mois de mai 2009 selon des conditions financières modifiées ainsi :

- Mille huit cent Euros (**1 800 Euros**) par heure de vol les mois de février et mars ;
- Deux mille cinq cent Euros (**2 500 Euros**) par heure de vol pour les mois d'avril et de mai.

3. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe

- Les dividendes encaissés ou à encaisser par « TUNISAIR-S.A » et comptabilisés au titre de l'affectation des résultats de l'exercice 2009 de ses filiales totalisent **25 460 KDT** et se détaillent comme suit :

Filiale	Date L'AGO	En (KDT)
TUNISAIR HANDLING	14 Mai 2010	15 795
TUNISAIR TECHNICS	19 Juillet 2010	5 326
AMADEUS TUNISIE	24 Mai 2010	3 615
ESSAFA	28 Mai 2010	724
Total des dividendes		25 460

- La société « TUNISAIR-S.A » a comptabilisé des ristournes consenties par « Tunisie Catering » à son profit au cours de l'exercice 2009 pour un montant total de **902 KDT**. Toutefois, dans le cadre de la régularisation de la situation sociale de la société « Tunisie Catering », le conseil d'administration de la société « TUNISAIR-S.A » réuni le 15 juillet 2010 a renoncé au profit de la société « Tunisie Catering » à une partie de ces ristournes s'élevant **400 KDT**. Cette renonciation n'a pas été prise en charge au niveau des états financiers de « TUNISAIR - SA » arrêtés au 31 décembre 2009.

4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**4.1 Les obligations et engagements de la Société envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit (en dinars):**

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Premier Ministre du 16 juillet 2009. Cette rémunération est composée :
 - D'un salaire mensuel brut de **4 786 DT** ;
 - D'une voiture de fonction (dont l'amortissement annuel est de **17 624 DT**) et **6 573 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour respectivement, **660 DT**, et **560 DT**.

4.2 Les obligations et engagements de la Société envers son président directeur général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en dinars) :

	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	88 934 (*)	-
TOTAL	88 934	-

(*) Dotation aux amortissements de la voiture de fonction du Président Directeur Général comprise.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 06 octobre 2010

IMAC
Membre de Leading Edge Alliance
Abderrazek Souei

AMTA Raja Ismaïl
Raja Ismaïl

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1- Fonds social :

- La société s'est conformée aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n° 2 relative aux capitaux propres et aux dispositions de la circulaire ministérielle du 14 mars 1988 pour la comptabilisation des prêts accordés en 2007 et ultérieurs ainsi que pour la dotation de la réserve pour fonds social sur la base d'une affectation des bénéfices décidée par ses assemblées générales ordinaires.
- Le traitement comptable des opérations relatives à la gestion du fonds social conclues en 2006 et antérieurs ainsi que le mode de présentation des comptes correspondants ne respectent pas les prescriptions des textes sus-indiqués. En effet, les comptes relatifs au fonds social ont été regroupés et comptabilisés parmi les immobilisations financières pour un solde compensé débiteur s'élevant à **11 470 KDT** au 31 décembre 2007 (**10 070 KDT** au 31 décembre 2009).

En application des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 15 novembre 2007, cette créance correspond au montant alloué par « TUNISAIR-S.A » au fonds social et sera recouvrée par des prélèvements sur les dotations des assemblées générales de 2007 et ultérieurs de la réserve pour fonds social. Un remboursement partiel de cette créance totalisant **500 KDT** a été effectué en 2009 à partir du montant alloué par l'Assemblée Générale au fonds social s'élevant à **1 500 KDT**.

- Les remboursements relatifs aux prêts pour fonds social accordés antérieurement à 2007 et totalisant, en principal et en intérêts, la somme de **1 832 KDT** au titre de l'exercice 2009 sont comptabilisés au crédit de la réserve pour fonds social.

2- Clients :

- L'actualisation des créances en devises au cours de change du 31 décembre 2009 a concerné **52 %** du solde compensé des créances en devises.

3- Autres actifs courants :

- Des suspens comptables et bancaires débiteurs et créditeurs résultant principalement de la mission d'apurement d'anciens comptes, totalisant respectivement **34 379 KDT** et **29 484 KDT** et présentés en compensé parmi les autres actifs courants, sont provisionnés à concurrence de **4 895 KDT**.

4- Fournisseurs :

- L'actualisation des dettes fournisseurs en devises au cours de change au 31 décembre 2009 a concerné **81 %** des dettes en devises.

5- Rapprochement des comptes intergroupes

Le rapprochement des comptes intergroupes de Mauritania Airways avec les confirmations des soldes reçues et/ou obtenues des sociétés du groupe nous a permis de relever un écart global de l'ordre de **7 428 KDT** détaillé comme suit :

Libellé	Chez TUNISAIR (KDT)	Chez la société (KDT)	Ecart (KDT)
Clients / fournisseurs	29 238	(22 580)	6 658
Fournisseurs / Clients	-	770	770
Total en KDT	29 238	(21 810)	7 428

Toutefois, nos travaux d'analyse et de justification de cet écart engagés au niveau de la société mère et de sa filiale nous ont permis de dégager que des factures totalisant la somme de **5 261 KDT**, établies par « TUNISAIR- SA » n'ont pas été comptabilisés par « Mauritania Airways ».

6-Retenues à la source non opérées

Désignation	Montant (KDT)		Total en KDT
	Tunisair Technics	Tunisair Handling	
Sommes facturées à Tunisair en 2009 et ayant fait l'objet d'une compensation	115 419	18 350	133 769
Sommes facturées à Tunisair en 2006, 2007 et 2008 et ayant fait l'objet d'une compensation	229 447	-	229 447
Total des sommes compensées	344 866	18 350	363 216
Retenues à la source non déclarés	5 173	275	5 448

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

La société n'a pas procédé au rapprochement des résultats de l'inventaire physique avec les données comptables de certaines immobilisations totalisant en net au 31 Décembre 2009 la somme de **3 785 KDT**.